

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2020 Délibération n° 2020-11-143 du 19 novembre 2020

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande n°2020-06-18 visant à la mise à disposition et à la gestion de service d'infrastructure et de service de plateforme en mode « Cloud » au profit du système d'information de France compétences et à la réalisation de prestations associées

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2131-16, R. 2131-17, R. 2161-2 à 5,

Vu le règlement intérieur de Conseil d'administration de France compétences, notamment l'article 2

Après en avoir délibéré le 19 novembre 2020,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve la désignation de la société INFOCLIP, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 415 426, ayant son siège sociale au 20 rue de la Michodière - 75002 Paris, comme attributaire de l'accord-cadre à bons de commande n°2020-06-18 visant à la mise à disposition et à la gestion de service d'infrastructure et de service de plateforme en mode « Cloud » au profit du système d'information de France compétences, ainsi qu'à la réalisation de prestations associées.

Article 2

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général de France compétences à :

- signer l'acte d'engagement et autres pièces contractuelles relatifs à cet accord-cadre à bons de commande n°2020-06-18 avec le titulaire mentionné à l'article 1 de la présente délibération ;
- prendre toute décision relative à son exécution.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 19 novembre 2020

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

